



CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL FORCE OUVRIÈRE

141, avenue du Maine – 75680 PARIS Cedex 14

Tel : 01 40 52 82 00 - Fax : 01 40 52 82 01

JCM/AAA

Paris, le 7 avril 2010

Cher Camarade,

Le Comité Confédéral National de la cgt FORCE OUVRIERE s'est récemment réuni. Suite à cette réunion des instances de FORCE OUVRIERE, je m'adresse à toi, ainsi qu'aux autres secrétaires généraux et présidents de confédérations syndicales, au nom du bureau confédéral par cette lettre qui sera rendue publique.

Le Comité Confédéral a analysé la situation économique et sociale et dressé les principales revendications de FORCE OUVRIERE dans une résolution adoptée à l'unanimité.

Parmi celles-ci figurent, bien entendu, nos analyses et revendications sur le dossier « retraites » mis à l'actualité par le Président de la République et le gouvernement, qui plus est dans un calendrier serré.

Nous confirmons ainsi, notamment, que nous sommes fermement opposés à tout allongement de la durée du travail quelle qu'en soit la forme (allongement de la durée de cotisation et/ou report du droit au départ à 60 ans), tout comme nous sommes opposés à une remise en cause du code des pensions civiles et militaires pour les fonctionnaires.

Pour nous, la question des retraites est une question de financement qui doit être traitée en tant que telle par la recherche et l'obtention de recettes nouvelles, comme nous l'avons exposé lors des bilatérales.

Evidemment cela percute la nature de la politique économique, sociale et fiscale actuellement menée et qui est à l'origine de la crise de système actuelle. Or le gouvernement semble vouloir reprendre les mêmes arguments et les mêmes décisions qu'avant la crise.

Nous considérons qu'il est essentiel, tant pour les retraité(e)s que pour les salarié(e)s, les chômeurs et les futures générations que nous fassions respecter les droits et garanties des travailleurs.

Nous avons ainsi clairement affiché ce que nous voulions et ce que nous ne voulions pas.

Nous considérons, par ailleurs, que l'unité d'action sur des revendications et des modalités d'actions claires et déterminées est une des conditions importantes de la réussite.

Concernant les modalités d'action, nous considérons, compte tenu des expériences passées, que les manifestations à répétition ne sont pas un gage d'efficacité, y compris quand le 19 mars 2009 trois millions de manifestants étaient descendus dans les rues.

C'est pourquoi je te propose un appel commun à 24 heures de grève interprofessionnelle, au moment opportun.

Réussie, une telle initiative placerait le gouvernement dans une situation délicate : ne pas répondre aux attentes alors que le pays aurait été « bloqué » pendant 24 heures serait, pour lui, prendre un risque important.

Je considère qu'une telle initiative lancée solennellement par les secrétaires généraux ou présidents des organisations syndicales serait facteur d'espoir et de force pour les salariés.

Bien entendu, c'est une évidence, il appartient à chaque organisation syndicale de se positionner, tant sur les revendications que sur les modalités d'action. Tu connais les positions de FORCE OUVRIERE et notre conception de l'efficacité de l'action commune.

Je conclurai en disant qu'une victoire sur ce dossier serait porteuse pour le mouvement syndical et l'ensemble des travailleurs actuels et à venir.

Sentiments syndicalistes.

Jean-Claude MAILLY
Secrétaire Général